



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20231106-DEL2023091-DE
Date de télétransmission : 08/11/2023
Date de réception préfecture : 08/11/2023

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **08 NOV. 2023**

Publié le :

Le Maire, **08 NOV. 2023**

DELIBERATION N°.2023.091

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 30 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENT :

GILDO VIERA

Lauren LOLO est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 23 : ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2143-3 et L. 2212-2 ;

Vu l'article 46 de la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 mars 2010 créant la commission communale d'accessibilité pour les personnes handicapées ayant pour objet d'examiner les demandes de création de places de stationnement sur les voiries communales de Fosses ;

Considérant qu'il importe de procéder à l'élection de quatre représentants titulaires au sein de la commission locale d'accessibilité dans les conditions énoncées aux dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les candidatures de :

Monsieur Patrick MULLER,
Madame Léonor SERRE,
Madame Jacqueline HAESINGER,
Monsieur Jean-Marie MAILLE

Après avoir procédé au vote,

1^{er} tour :

Nombre de votants : 28

ont obtenu :

Monsieur Patrick MULLER : 28 voix

Madame Léonor SERRE : 28 voix

Madame Jacqueline HAESINGER : 28 voix

Monsieur Jean-Marie MAILLE : 28 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, Monsieur Patrick MULLER, Mesdames Léonor SERRE, Jacqueline HAESINGER et Monsieur Jean-Marie MAILLE sont élus à la commission locale d'accessibilité.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER

La secrétaire de séance,
Lauren LOLO



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name 'Lauren LOLO' mentioned in the text next to it.